

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, tenue le mardi 20 décembre 2011, à 8 h , à la salle du conseil du Bureau d'arrondissement, 305, rue Racine, Québec.

Sont présents: M. Simon Brouard, conseiller du district électoral des Châtelains et président de l'arrondissement
M. Steeve Verret, conseiller du district électoral de Lac-Saint-Charles - Saint-Émile
M. Raymond Dion, conseiller du district électoral de Loretteville

Est également présente: Mme Élise Rhéaume, secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement

Sont absents: M. Sylvain Légaré, conseiller du district électoral de Val-Bélair
M. Richard Sévigny, directeur d'arrondissement

Le président de l'arrondissement, monsieur Simon Brouard, constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation et le certificat de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA6-2011-0285 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 20 décembre 2011, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Réglementation

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement mentionne l'objet du règlement et sa portée.

CA6-2011-0286 Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines tarifications applicables aux bibliothèques publiques, R.C.A.6V.Q. 69 - A6DA2011-057

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines tarifications applicables aux bibliothèques publiques*, R.C.A.6V.Q. 69.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des membres du conseil (portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour)

Une période de questions d'une durée maximale de quinze minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Période de questions des citoyens (portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour)

Une période de questions d'une durée maximale de quinze minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.6V.Q. 1, monsieur Simon Brouard déclare la séance close à 8h04 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Simon Brouard
Président de
l'arrondissement

Élise Rhéaume
Secrétaire et assistante-
greffière d'arrondissement